

Amiens, le 21 janvier 2021

**Dossier suivi par :**  
Dominique Maire

len80.adjoint@ac-amiens.fr  
03 22 71 25 01

20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Monsieur le secrétaire départemental,

Votre courrier du 18 janvier 2021 relatif aux actions de formation continue a retenu toute mon attention.

Vous questionnez sur la mise en place d'actions de formation en présentiel depuis le retour des vacances de fin d'année et vous évoquez particulièrement, sans la nommer, la formation des nouveaux directeurs qui se tenait le 11 janvier 2021 sur deux pôles pour réduire le nombre de stagiaires sur chaque lieu (12 par pôle).

Les nouveaux directeurs ont été accueillis dans des locaux qui respectaient les recommandations de l'ARS et la formation s'est déroulée dans le respect des gestes barrières.

Concernant le repas, sept enseignants avaient indiqué qu'ils déjeuneraient sur place, ils avaient à disposition 2 salles, ce qui leur permettait de disposer d'au moins 4 m<sup>2</sup> chacun. Concernant les toilettes, les directeurs en formation étaient masqués et avaient la possibilité de se laver les mains (eau ou gel hydroalcoolique) avant et après le passage aux sanitaires.

A propos du plan français, vous êtes interpellé par le fait que deux constellations puissent être réunies en présentiel (pour les enseignants volontaires) alors que le CPC référent est à distance. Cette organisation était prévue initialement dans le scénario de formation et n'est pas en lien avec la situation sanitaire. Elle a pour but de permettre aux enseignants d'une constellation de travailler en autonomie, avec, sur un temps, la présence du CPC référent. Elle permet aussi au CPC référent de gérer deux groupes en même temps. Le CPC à distance est à disposition des constellations si besoin. Nous sommes ici sur un autre modèle de formation continue qui laisse de l'autonomie aux enseignants et qui positionne le formateur comme une « ressource » mobilisable si nécessaire.

Pour ce qui est de l'application de la circulaire du 29 octobre 2020 relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, dans le département de la Somme, les formations en présentiel restent l'exception et se font dans le respect des recommandations de l'ARS et de la DAFPEN. Par ailleurs, lorsqu'une formation est proposée en présentiel, les enseignants qui le souhaitent peuvent demander à bénéficier d'un distanciel. Les formateurs mettent en place cette modalité quand elle est réclamée.

Les formateurs et les inspecteurs ont le souci de mettre en place des formations qui répondent aux besoins des enseignants, tout en garantissant leur sécurité, par le respect des gestes barrières.

Pour illustrer cela, je souhaite vous donner les éléments d'évaluation de la formation des nouveaux directeurs du 11 janvier 2021. La note globale de cette action de formation est de 9,16/10. Concernant les conditions matérielles, 48 % des stagiaires étaient « très satisfaits », 47 % étaient « satisfaits » et 5 % étaient « peu satisfaits ». Aucun n'était « pas satisfait ». L'ensemble des stagiaires a estimé que les contenus de formation étaient adaptés et que cette formation les encourageait à modifier leurs pratiques.

Enfin, vous demandez à nouveau la suspension de toute action de formation continue que ce soit en présentiel ou à distance.

Les actions de formation continue visent à accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne avec l'objectif premier d'améliorer les performances des élèves de la Somme.

Le département de la Somme étant en mesure de remplacer les enseignants en formation quand cela est nécessaire, de mettre en place de la formation à distance quand les enseignants le demandent ainsi que de la formation en présentiel, dans le respect des gestes barrières et des recommandations de l'ARS, quand le format le nécessite (plan français, plan mathématiques), je ne puis donner une suite favorable à votre demande.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire départemental, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Somme



Gilles NEUVIALE

Monsieur le secrétaire départemental du SE-UNSA  
4 rue Paul Sautai  
80000 Amiens